



District DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

Comité de Direction du 1^{er} juillet 2025

Présidence : M. Timothée JOHNSON

Mmes Nicole ABOT ; Isabelle BERSOUX ; Nathalie MACARI

Membres présents : MM. Kilian AUTIER (Secrétaire de séance); Bernard COUDERT ; Fabrice COUTURAUD ; Patrick DALBY ; Jacky DESAINTEJEAN ; Jimmy DESSIMOULIE ; Angelo Tuan FALL ; Marc GIRAUD ; Boris MELLONI ; Christian PARTHONNAUD ; Jean-Pierre PROUT

Mmes Gaëlle GINESTAR-BONNETAUD ; Christelle NOIR

Excusés : MM. Kévin BONNAUD ; Cédric DOS SANTOS ; Grégoire DUCLOS ; Grégory DUCLOVEL ; Pierre NOUAUD ; Frédéric TALABOT

Invité : M. Joël LEVEQUE (Président de la Commission des compétitions féminines)

A. Ouverture par le Président du District

Le Président du District de Football, Timothée JOHNSON, introduit ce Comité de Direction.

Le quorum étant atteint, le Président déclare ce Comité de Direction en visioconférence ouvert à 20 heures.

B. Approbation du PV du Comité du 31/05/2025

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité le procès-verbal du Comité de Direction du 31 mai 2025.

C. Informations et communications du Président

1. Point sur l'AG du 20 juin 2025

Le Président souligne la participation de l'ensemble des clubs, à l'exception d'un seul, l'U.S. Le Dorat, dont le Président, empêché, n'a pu prendre part aux votes.

Il est constaté que toutes les décisions soumises au vote des clubs ont été massivement approuvées.



District DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

Après prise en compte des raisons évoquées par le Président de l'U.S. Le Dorat, le Comité de Direction décide de faire application des tarifs financiers du District en vigueur et valide à l'unanimité l'amende infligée au club U.S. Le Dorat.

2. Point sur les dates d'engagements (foot animation, féminines, jeunes, séniors)

Le Comité de Direction **approuve à l'unanimité** les dates de fin d'engagement pour la **saison 2025-2026**, telles que fixées dans les procès-verbaux des commissions concernées, **jointes au présent document**.

D. Valorisation du bénévolat

Le Président et le Vice-Président délégué informent le Comité de Direction que la prochaine soirée des bénévoles de la Haute-Vienne se déroulera le vendredi 26 septembre 2025 à Beaublanc. Plus d'informations seront communiquées ultérieurement.

E. Arbitrage

1. Validation du statut de l'arbitrage fin de saison 2024-2025

Après présentation par le Président de la Commission Statut de l'Arbitrage du procès-verbal de situation définitive des clubs du District en infraction, publié le **30 juin 2025**, le Comité de Direction **homologue à l'unanimité** ledit procès-verbal.

Le Comité de Direction **réaffirme sa volonté de poursuivre la politique d'accompagnement des clubs**, afin de les aider à se conformer aux règlements et à améliorer **leur gestion des arbitres**.

2. Approbation du règlement intérieur et circulaire CDA 2025-2026

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité le règlement intérieur et la circulaire de la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D. Arbitrage) pour la saison 2025-2026, tels qu'ils ont été adoptés par la CDA.

3. Approbation du classement des arbitres 2024-2025 et affectations 2025-2026

Le Comité de Direction homologue à l'unanimité le classement des arbitres District pour la saison 2024-2025 ainsi que les affectations pour la saison 2025-2026 telles qu'établies par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D. Arbitrage).

4. Approbation du calendrier du pôle arbitrage 2025-2026

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité le calendrier des arbitres District pour la saison 2025-2026, tel que proposé par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA).

F. Finances

1. Situation des clubs en retard de paiement en fin de saison 2024-2025

Le Comité de Direction est informé du ralentissement dans le fonctionnement du service comptable, lié au départ de M. HANG. Un appel à candidature sera rapidement lancé pour son remplacement.



District DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

Par ailleurs le calcul de la péréquation des arbitres sera communiqué aux clubs et le prélèvement soldant la saison 2024-2025 sera effectué avant la fin du mois de juillet.

Enfin, sous cette réserve, l'ensemble des clubs est en règle vis-à-vis de leurs obligations financières envers le District.

2. Approbation des tarifs financiers 2025-2026

Après délibération, le Comité de Direction approuve à l'unanimité les tarifs financiers du District pour la saison 2025-2026.

G. Affaires sportives

Le Président de la Commission des Compétitions Séniors présente les classements de fin de saison.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les classements de la saison 2024-2025, sous réserve des procédures en cours et à venir.

H. Intervention des élus

Les élus qui l'ont souhaité prennent la parole pour partager leurs observations et propositions, lesquelles sont entendues et feront l'objet d'un suivi par le comité dans le cadre des prochaines réunions.

I. Clôture par le Président

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président du District de Football, Timothée JOHNSON, lève la séance à 21 heures.

Prochain Comité de Direction : sur convocation.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Timothée JOHNSON

Kilian AUTIER



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEMATERIALISEE DU 20 juin 2025

PRESENTS :

Président : Jean-Claude THOMAS

Membres : Mme Lisette MAGUER – M. Camaridine MISTOIH- Philippe DUBREUIL.

Excusé : M. Serge VERCHER -ROSELLO.

Assistent : M. Christian PARTHONNAUD (Vice-Président) - Mme Chantal PALAND
(secrétaire administrative).

CLUBS PRESENTS :

A.S AIXE SUR VIENNE, A.S AMBAZAC, AVENIR NORD FOOT 87, U.S AUREIL/EYJEAUX, AS AZAT LE RIS, U.S BEAUNE LES MINES, BELLAC/BERNEUIL/ST JUNIEN LES COMBES , DIABLES BLEUS BERSAC, U.S BESSINES/MORTEROLLES, F.C BOISSEUIL, A.S BOSMIE, AS BUJALEUF, F.C CHAILLAC/SAILLAT, CHAMPAGNAC LA RIVIERE, AS CHAMPNETERY, A.S CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER, USA COMPREIGNAC, U.S.A CONDAT SUR VIENNE, U.S.E.COUZEIX/CHAPTELAT, LA CROISILLE/LINARDS, AS EYMOUTIERS, FCCL, U.S LES FEUILLARDIERS, C.S FEYTIAT, A.S FOLLES, AS FROMENTAL,FRATERNELLE FOOT, J.A ISLE, LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE – ASPTT LIMOGES, LIMOGES ALOUETTE FCRG, LIMOGES FOOTBALL, LIMOGES JS LAFARGE, LIMOGES LANDOUGE FOOT, US LA BASTIDE, AURENCE ROUSSILLON, FC VIGENAL, LIMOGES ES BEAUBREUIL, AC TURQUE LIMOGES, FC MAYOTTE, LIMOGES, C.A.P.O LIMOGES, A.S LUSSAC LES EGLISES, C.A M FOOT 87, ESP. LA GENEYTOUSE, U.S LA JONCHERE ST MAURICE, LA MEYZE, C.S.L MOISSANNES, U.S NANTIAT, A.S NEXON, E.S NIEUL/ST GENCE, ES NOUIC/MEZIERES, F.C OCCITANE, U.S ORADOUR SUR GLANE, FCCORADOUR SUR VAYRES, S.A LE PALAIS SUR VIENNE, A.S PANAZOL, U.S PEYRAT DE BELLAC, CS PEYRILHAC, FOOT SUD 87, AS RAZES, C.A RILHAC RANCON, OC ROCHECHOUART,U.S LA ROCHE L'ABEILLE, LES ÉPIS DE ROYERES , F.C 2 VALLEES, F.C ST BRICE, FC ST DENIS DES MURS, ST GEORGES LES LANDES, A.S ST HILAIRE LES PLACES, A.S ST JOUVENT, FC ST JULIEN LE PETIT, A.S ST JUNIEN, A.S ST JUST LE MARTEL, U.S ST LEONARD DE NOBLAT, FC ST MARTIN TERRESSUS, FC ST MAURICE LES BROUSSES, F.C ST PRIEST S/AIXE, R.S.C ST PRIEST TAURION, , FC ST SORNIN LEULAC, C.A ST VICTURNIEN, F.C PAYS AREDIEN, F.C SAUVIAT, S.C SEREILHAC, U.S SOLIGNAC, E.S SUSSAC, Ecole de Foot de la GLANE, E. VAL DE VIENNE, SC VERNEUIL SUR VIENNE, U.S VEYRAC.

CLUB ABSENT : U.S LE DORAT



POLE JURIDIQUE
PROCES – VERBAL
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES

Les décisions prises en Assemblées Générales sont susceptibles de recours :

- Par un membre de l'association,
- Devant le Tribunal Judiciaire du lieu du siège social de l'association,
- Dans un délai de cinq ans à compter de la date de la délibération.

CONTEXTE :

L'Assemblée Générale Ordinaire a été organisée de manière dématérialisée.

L'organisation du vote a été confiée à la Société OOPN, 4 rue la Croix-Faubin 75011 Paris.

NOMBRE DE VOTANTS :

90 clubs étaient inscrits, représentant 465 voix.

89 clubs ont participé au vote représentant 460 voix.

Le quorum a donc été atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

VOTES :

La société OOPN a transmis officiellement les résultats des différents votes au District de Football de la Haute-Vienne le Vendredi 20 juin 2025 à 18 heures 15.



POLE JURIDIQUE
PROCES – VERBAL
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de Football de la Haute-Vienne s'est tenue le Vendredi 20 juin 2025 de 8 heures à 18 heures.

Participation : 89 clubs sur 90 clubs soit 98,89 % des clubs, représentant 460 voix sur 465, soit 98,92%.

Présents ou représentés

Nombre de délégués inscrits	Nombre de voix des inscrits
90	465
Nombre de délégués présents ou représentés (émargés)	Nombre de voix des présents ou représentés (émargés)
89	460
% délégués présents ou représentés (émargés)	% voix des présents ou représentés (émargés)
98,89%	98,92%



POLE JURIDIQUE
PROCES – VERBAL
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES

Résultats des votes :

VOTE N° 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale, Financière et Extraordinaire dématérialisée du 9 décembre 2024 (mis en ligne sur le site www.foot87.ffv.fr le 16/12/2024)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	83	435	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
432	3	25	99,31 %	0,69 %	N/A

Le procès-verbal est adopté à l'exception du point faisant l'objet du vote n°2, lequel est expressément exclu de la présente approbation et sera soumis à délibération lors d'une prochaine Assemblée Générale financière.

VOTE N° 2

Approbation du rapport moral de la saison 2024-2025

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
2	VOTE N° 2	81	424	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
418	6	30	98,58 %	1,42 %	N/A

Le rapport moral – saison 2024 – 2025 est adopté



POLE JURIDIQUE
PROCES – VERBAL
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES

VOTE N° 3

Approbation du Budget prévisionnel 2025-2026

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	VOTE N° 3	73	367	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
333	34	84	90,74 %	9,26 %	N/A

Le budget prévisionnel 2025-2026 est adopté.

VOTE N° 4

Proposition de création d'un championnat U18 M + Coupe U18 M - Saison 25/2026

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	VOTE N° 4	68	362	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
296	66	89	81,77 %	18,23 %	N/A

Le principe de la création d'un championnat U18 M + coupe U18 M – 2025-2026 est adopté.



POLE JURIDIQUE PROCES – VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

VOTE N° 5

Modification des règlements généraux du district (articles 5, 6, 17, 26)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	VOTE N° 5	76	401	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
368	33	50	91,77 %	8,23 %	N/A

La modification des règlements généraux est adoptée.

VOTE N° 6

Modification du règlement intérieur (article 13, 13.4)

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
6	VOTE N° 6	76	407	89	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
384	23	34	94,35 %	5,65 %	N/A

La modification du règlement intérieur est adoptée.



POLE JURIDIQUE
PROCES – VERBAL
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES

VOTE N° 7

Approbation du tableau des montées et descentes seniors fin de saison 2025/2026

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
7	VOTE N° 7	81	425	89	460

Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
407	18	26	95,76 %	4,24 %	N/A

Le tableau des montées et descentes est adopté.

Le Président de la commission

Jean-Claude THOMAS

La secrétaire de la commission

Lisette MAGUER



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION du 26 juin 2025
PV N.30**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges – ANGLERAUD Yanis

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Dates limites d'engagement POUR LA SAISON 2025/2026 pour les catégories suivantes:

U13 => lundi 18 aout

U11 => lundi 8 septembre

U9 => jeudi 18 septembre

U7 => jeudi 18 septembre

La Commission Foot Animation remercie tous les clubs, dirigeants et bénévoles pour leur engagement auprès de nos jeunes joueurs pour cette saison 2024/2025.

Tous les membres de la Commission Foot Animation vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 JUIN 2025.

PV N. 43

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)
M. Marc LATOUR – M. Stéphane PEDENON

EXCUSE : M. Frédéric TALABOT

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

CHAMPIONS DEPARTEMENTAUX SAISON 2024/2025

(Sous réserve des procédures en cours ou à venir)

D1

AS SAINT JUNIEN (1)

D2

ES NIEUL SAINT GENCE (1)

D3

FC LIMOGES ALOUETTE RG (1)

D4

FC CHAILLAC/SAILLAT (1)

D5

CS FEYTIAT (5)

SAISON 2025-2026

- Date limite engagement championnat et coupes (D1 à D4) : **le 4 juillet 2025.**
- Date limite d'engagement D5 championnat et coupes : **le 1er Août 2025.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Engagements sur Footclubs :

Les clubs devront faire part de leurs desideratas (lieu, jour, horaire, jumelage, alternance, souhait de poule) lors de leurs inscriptions.

DECISION D'APPEL PÔLE JURIDIQUE

Départemental 2 :

Repêchage d'une équipe sportivement rétrogradée en séniors à la suite de la rétrogradation statutaire de l'équipe de l'ES BEAUBREUIL 2.

Suite à l'appel du club de US ORADOUR SUR GLANE d'une décision de la Commission Départementale des Compétitions Séniors rendue le 27/05/25 et publiée le 28/05/25, qui repêche l'équipe de US ST LEONARD DE NOBLAT 2 en séniors Départemental 2 au titre de l'équipe la mieux classée parmi celles sportivement rétrogradées,

la commission d'appel dans son procès-verbal n° 9 (parution sur Footclubs le 16/06/2025) annule la décision de la Commission Départementale des Compétitions Séniors et enjoint à cette dernière de procéder, sous réserve des procédures en cours et à venir, au repêchage en Départemental 2 de l'équipe de l'US ORADOUR SUR GLANE 1 à la place de l'équipe de US ST LEONARD DE NOBLAT 2.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance

Stéphane PEDENON

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président



Réunion du 03 juin 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 36

PRÉSIDENT DE SEANCE : JEAN LOU WEBER

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, CLARA KHADRI, SAMUEL VANNIEUWERKE, OLIVIER FRACHET, ALEXANDRE VOISIN, TIMOTHEE JOHNSON

ABSENT EXCUSE : KILLIAN AUTIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 7 jours avant la rencontre.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

COUPE U15

- **Match N°53360146 entre SA LE PALAIS SUR VIENNE (1) et JA ISLE (1)**

A la suite de la Commission Litiges et Contentieux du 02/06/2025 (objet du PV n°33) donnant match perdu à l'équipe de **SA LE PALAIS S/ VIENNE 1** et enregistrant le résultat suivant à savoir victoire de la Coupe U15 à l'équipe de la **JA ISLE 1** par 3 buts à 0, la commission décide d'entériner le résultat. Le club du SA LE PALAIS S/ VIENNE sera débité de 25,30 € pour médailles non rendues.

COUPE CONSOLANTE U17

- **Match N°53343459 entre US CONZEIX CHAPTELAT (1) et GROUPEMENT PANAZOL VIGENAL (2)**

A la suite de la Commission Litiges et Contentieux du 02/06/2025 (objet du PV n°33) donnant match perdu à l'équipe de **GROUPEMENT PANAZOL VIGENAL 2** et enregistrant le résultat suivant à savoir victoire de la Coupe Consolante U17 à l'équipe de la **US COUZEIX CHAPTELAT 1** par 3 buts à 0, la commission décide d'entériner le résultat. Le GROUPEMENT PANAZOL VIGENAL sera débité de 25,30 € pour médailles non rendues.

FINALE COUPE U19

- ➔ La finale se jouera le **14/06/2025 à 17h** au **Parc des Sport de Beaublanc (terrain d'honneur)** entre **SA LE PALAIS SUR VIENNE 1** et **GROUPEMENT PANAZOL/VIGENAL 1**

PROJECTION DE LA CATEGORIE U18/ SAISON 2025-2026

Dans le cadre de la promotion de la pratique du football chez les jeunes, une réunion s'est tenue au district le 12 mai 2025, réunissant les clubs ayant manifesté leur intérêt pour le projet U18.

Plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion :

1. Tous les clubs se sont montrés favorables à l'organisation de ce championnat et de sa coupe en interdistrict, en collaboration avec la Corrèze qui engagerait 4 équipes, sous réserve. La Creuse n'engagerait pas d'équipe.
2. Les clubs se sont également déclarés favorables à la mise en place d'ententes entre clubs, afin de permettre à un maximum de jeunes de participer au championnat.
3. Il a également été confirmé que les joueurs U17 pourront participer au championnat U18 sans aucune restriction, ce qui permettra de compléter les effectifs et de favoriser la continuité dans la pratique.
4. La question des mutations a également été soulevée. À ce sujet, il convient de se référer à l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF, qui encadre les conditions de participation des joueurs mutés.
5. Ouverture des engagements championnat et coupe : lundi 2 juin 2025 (prévisionnel)
6. Clôture des engagements championnat et coupe : Dimanche 10 août 2025 (prévisionnel)

7. Début du championnat et coupe : samedi 6 septembre 2025 (prévisionnel)

PLANNING DES REUNIONS DE LA COMMISSION POUR LA FIN DE SAISON

Date	Horaires	Lieu	Mode	Observations
10 juin 2025	18h00	District	Présentiel	Réunion de bilan de fin de saison
13 juin 2025	18h30	Visio	Distanciel	Réunion avec les clubs U18 district
17 juin 2025	18h30	District	Présentiel	Réunion avec les clubs et convivialité

Prochaine réunion de la commission mardi 10 juin 2025 à 18H00 au district.

Le Président de séance
Jean-Lou WEBER

Le secrétaire de séance
Samuel VANNIEUWKERKE

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

**RÉUNION DU 30/06/2025 EN PRESENCE DES CLUBS
PV N° 30**

Présent(e)s : Joël Lévêque Président.

Françoise Flacassier, Guilhem Liobet, Etienne Lemothieux, Nathalie Macari, Elodie Dufour.

Absent(es) et excusé(es) : Muriel Maury, Noémie Rouhaut, Olivier Desplat, Lucie Rivet, Céline Branthome, Thierry Montané.

Absente :. Gaelle Ginestar Bonnetaud.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de coupes et challenges ainsi que lors des dernières journées de championnats (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Championnats Seniors

Les différents championnats de la saison 2024-2025 viennent de s'achever. Signalons que pour la première fois, toutes les équipes engagées sont allées au bout car aucun forfait général n'a été enregistré. Merci à toutes les équipes pour la saison que vous nous avez fait vivre.

Félicitations aux équipes championnes et celles qui montent la saison prochaine. Merci à toutes les équipes, les joueuses et les entraîneurs. En espérant vous retrouver encore plus nombreux pour la prochaine saison.

Ci-dessous le point sur les classements par championnats sous réserve de validation par la commission des championnats ou recours des clubs.

Seniors féminines interdistricts

L'équipe de **AS Saint Junien** est championne et monte en R2.

Suite à la demande de la Ligue, l'AS St Junien confirme bien par mail son accord pour accéder au championnat régional R2 pour la saison 2025-2026.

Seniors féminines à 8 D1

L'équipe de **l'Occitane FC** est championne de D1.

Les équipes de **Limoges Amicale Franco Portugaise** et **ET.S. Sussacoise** sont reléguées en D2.

Seniors féminines à 8 D2

L'équipe de **Veyrac US** est championne de D2 et monte en D1 avec l'équipe de **Bellac Berneuil St Junien les Combes**.

Les équipes de **St Victurnien CA**, **Nouic Mézières ES**, **Pays Arédien FC** et **Nexon AS** sont reléguées en D3.

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

Mail au district du club du C.A . St Victurnien en date du 16 juin 2025 à 11H44 pour nous informer de la mise en sommeil de son équipe seniors féminines pour la saison prochaine.

Le club devra aller sur Footclubs et renseigner l'inactivité pour cette catégorie.

Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les joueuses ne seront plus considérées comme mutation pour la saison 2025-2026.

Seniors Féminines à 8 D3

L'équipe de **St Brice sur Vienne FC** est championne de D3 et monte en D2 avec l'équipe de l'entente **Foot Sud Feytiat Le Palais**.

Les lauréats seniors et jeunes saison 2024-2025

Ci-dessous le point sur les classements par championnats sous réserve de validation par la commission des championnats ou recours des clubs.

LES DIFFERENTES CHAMPIONNES PAR SAISON SOUS RESERVE			
Catégories	Type de compétition	Saison 2024-2025	Distr
Seniors R1	Ligue	Girondins de Bordeaux	33
Seniors R2	Ligue	Aviron Bayonnais FC	64
Seniors Interdistricts à 11	Interdistricts	AS St Junien	87
Seniors à 8 D1	District	RC Occitane 1	87
Seniors à 8 D2	District	US Veyrac	87
Seniors à 8 D3	District	FC St Brice Sur Vienne	87
U18F Ligue	Ligue	TFC Trélissac	24
U18F Interdistricts	Interdistricts	Centre Creuse GFC	23
U15F Ligue	Ligue	Saintes Football ES	17
U15F à 11 Interdistricts	Interdistricts	AS Ambazac	87
U15F à 8 D1	Interdistricts	Ent Foot Sud-Feytiat-Le Palais	87
U15F à 8 D2	Interdistricts	FC Cornil Ste Fortunade	19
U13F D1	Interdistricts	CA Rilhac-Rancon 1	87
U13F D2	Interdistricts	JS Limoges Lafarge	87
U7F-U9F-	District	Toutes les équipes	87
Coupe seniors Nouvelle Aquitaine	Ligue	Girondins de Bordeaux	33
Coupe du Limousin seniors à 11	Interdistricts	Ent Sportive Guéretoise	23
Coupe Haute -Vienne seniors à 8	District	CA Rilhac-Rancon	87
Coupe Haute - Vienne Consolante seniors à 8	District	F.C.C. Oradour Sur Vayres	87
Coupe Nouvelle Aquitaine U15F	Ligue	Girondins de Bordeaux	33
Coupe Haute- Vienne U15F à 8	District	AS Ambazac	87
Coupe Haute - Vienne U13F	District	CA Rilhac-Rancon	87
Challenge Pitch U13F	District	CA Rilhac-Rancon	87
Challenge Haute-Vienne U11F	District	E.S. Beaubreuil	87
Futsal Seniors	District	AS St Junien	87
Futsal U15F	District	A.S. Ambazac	87
Futsal U13F	District	C.A. Rilhac-Rancon	87
Futsal U11F	District	J.S. Limoges Lafarge	87

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

Opération Toutes Foot saison 3

Merci aux clubs pour toutes les actions réalisées et d'avoir déposé l'ensemble des documents sur le site.
La commission c'est réunie et a désigné les 3 clubs qui représenteront notre District pour la sélection de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Félicitations aux 3 clubs lauréats :

Occitane FC , Limoges Lafarge et Limoges Foot.

Les 3 clubs retenus pour représenter la Ligue Nouvelle Aquitaine à la finale nationale sont :

Varets AC, La Jeanne D'Arc de Dax et UA Niort St Florent.

Les dates d'engagements pour la saison 2025-2026

Dates des engagements sur Footclubs saison 2025-2026 pour les Féminines

Championnats	Sites D'Engagement	Dates de clôture des engagements	Commentaires	Date Début Championnats 2025-2026	
Championnat R1	Ligue	01/07/2025		14/09/2025	
Championnat R2	Ligue	01/07/2025		14/09/2025	
Championnat Interdistrict à 11	District 87	03/08/2025		07/09/2025	
Championnat Seniors à 8	District 87	03/08/2025		07/09/2025	
Championnat Interdistricts U16F-U17F-U18F	District 19	15/08/2025		06/09/2025	Sous réserve du nombre d'équipes engagées
Championnat Interdistricts U14F -U15F à 11	District 19	15/08/2025		06/09/2025	
Championnat Interdistricts U14F-U15F à 8	District 19	31/08/2025		27/09/2025	
Championnat Interdistricts U12F- U13F	District 19	31/08/2025		27/09/2025	
Plateaux U9F-U10F-U11F à 8	District 87	14/09/2025		08/11/2025	
Plateaux U9F-U10F U11F à 5	District 87	14/09/2025		08/11/2025	
Plateaux U6F-U7F-U8F	District 87	14/09/2025		08/11/2025	
Coupes - Challenges - Futsal	Sites D'Engagements	Dates de clôture des engagements	Commentaires	Engagement Obligatoire	Engagement facultatif . Suivant souhait du club de participer
Coupe de France seniors	Ligue	15/08/2025			X
Coupe Nouvelle Aquitaine Seniors	Ligue	31/08/2025			X
Coupe du Limousin seniors à 11	District 87	10/09/2025	Possible pour les équipes à 8 de faire une entente pour cette coupe et de s'inscrire plus tard (15Novembre)		X
Coupe Haute- Vienne Seniors à 8	District 87	03/08/2025		X	
Coupe Haute- Vienne Consolante Seniors à 8	District 87	03/08/2025		X	
Coupe Nouvelle Aquitaine U18F	Ligue	A Confirmer	Voir date sur le site de la Ligue		
Coupe Nouvelle Aquitaine U15F à 11	Ligue	31/08/2025			X
Coupe Haute -Vienne U15F à 8	District 87	31/08/2025	Pour les U15F à 11 possible d'engager une équipe à 8	X	
Coupe Haute -Vienne U13F	District 87	31/08/2025		X	
Challenge Pitch U13F	District 87	31/08/2025	Uniquement les équipes féminines engagées en championnat garçons ou filles. Une seule équipe par club	X	
Challenge départemental U11F à 8	District 87	14/09/2025	Possible pour les équipes à 5 de faire une entente pour ce challenge	X	
Futsal -U15F-U13F-U11F	District 87	14/09/2025		X	
Futsal Seniors et U18F	District 87	14/09/2025			X
Fete des débutants U7F	District 87	14/09/2025		X	
Journée Féminines de U6F à U15F	District 87	19/09/2025		X	
Journée Féminines de U18F et Seniors	District 87	19/09/2025			X

Les clubs devront faire part de leurs desideratas (lieu, jour, horaire, jumelage, alternance) lors de leurs inscriptions sur Footclubs .

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

Projets manifestations féminines saison 2025-2026

Projet Dates des différentes manifestations féminines pour le district de la Haute -Vienne saison 2025-2026			
Manifestations	Affectations	Dates	Commentaires
Journée D'accueil U6F à U11F licenciées ou non	Féminines	27/09/2025	A valider à la réunion de début saison avec les clubs
Journée D'accueil U6F à U11F licenciées ou non	Féminines	04/10/2025	A valider à la réunion de début saison avec les clubs
Journée D'accueil U6F à U11F licenciées ou non	Féminines	11/10/2025	A valider à la réunion de début saison avec les clubs
Octobre Rose au Dorat	Féminines	04/10/2025	En partenariat avec les hopitaux du Haut Limousin
Futsal Jeunes U11F-U13F-U15F	Féminines	10/01/2026	Sur la Journée au gymnase de Isle par rotations de catégories
Futsal Seniors et U18F	Féminines	11/01/2026	Sur la Journée au Gymnase de Isle
Finale Pitch U13F	Féminines	28/03/2026	Sur la Journée à St Lazare
Journée Féminines	Féminines	25/04/2026	Ouvert aux licenciées en mixitées et sur la journée avec un club support
Fête des débutantes U7F	Féminines	13/06/2026	Le matin avec la fête du Football
Finale du Challenge U11F	Féminines	13/06/2026	Le matin
Finale Coupe Haute -Vienne U13F	Féminines	13/06/2026	Sur la Journée
Finale Coupe Haute -Vienne U15F à 8	Féminines	13/06/2026	Sur la Journée
Finale Coupe Consolante HV Seniors à 8	Féminines	13/06/2026	Sur la Journée
Finale Coupe Haute Vienne Seniors à 8	Féminines	13/06/2026	Sur la Journée
Finale Coupe du Limousin Féminines Seniors à 11	Féminines	21/06/2025	Date et lieu à valider

CAP JEUNES 2030

La commission féminines a pratiquement terminé de rencontrer les clubs ou les pôles qui ont accepté la démarche ou en ont fait la demande. Le dernier pôle à rencontrer est planifié pour le 10 juillet à 18h30 au district.

Nous vous remercions de l'accueil et de l'état d'esprit constructif et positif réservé lors de ces réunions par pôles ou clubs.

Des pôles ont déjà commencé à mettre en place des actions communes.

Les retours sont très encourageants et laissent présager de belles perspectives pour le foot féminin dans notre département.

Ci-dessous un point à date de l'avancement des pôles dans le cadre de CAP JEUNES 2030.

Nous vous rappelons que la commission féminines est à votre écoute pour vous rencontrer soit par club ou pôle pour approfondir avec vous le projet.

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

CAP JEUNES 2030 COMPOSITION DES PÔLES . ETAT AU 30-06-2025										Nbre Clubs Concernés	Nbre de Pôles
Pôles Féminins	LISTE DES PÔLES FINALISES									45	9
Pôle des bords de Vienne	J.A. ISLE	A.S. AIXE S/VIENNE	A.S AIGUILLE - BOSMIE - CHARROUX	U.S.A.CONDAT S/VIENNE	U.S.SOLIGNAC LE VIGEN					5	1
Pôle de la Valoine	C.S. FEYTIAT	S.A. LE PALAIS S/VIENNE	Foot Sud 87	F.C. BOISSEUIL	U.S. AUREIL-EYJEAUX	E.S.P.LA GENEYTOUSE				6	1
Pôle de la Gabie	S.C.VERNEUIL SUR VIENNE	S.C. SEREILHAC	F.C. ST PRIEST SS/AIXE	U.S. FEUILLARDIERS						4	1
Pôle des deux Limoges	J.S.LIMOGES LAFARGE	LIMOGES FOOTBALL								2	1
Pôle de la Cane	C.A. RILHAC-RANCON	U.S. BEAUNE LES MINES								2	1
Pôle du Haut Limousin	AV BELLAC BERNEUIL ST JUNIEN LES COMBES	U.S. LE DORAT	CAM FOOT 87	ET.S. NOUIC MEZIERES	A.S. AZAT LES RIS	A.S. LUSSAC LES EGLISES	FUN 87			7	1
Pôle de la Gartempe	U.S. BESSINES-MORTEROLLES	AVENIR NORD FOOT 87	A.S.FOLLES	U.S.FRATERNELLE FOOT	LES DIABLES BEUS DE BERSAC	A.S. FROMENTAL	A.S. RAZES	F.C. ST SORNIN LEULAC		8	1
Pôle de la Briance	A.S. CHATEAUNEUF-NEUVIC	A.S. EYMOUTIERS	ET.S.SUSSACOISE	F.C. St JULIEN LE PETIT						4	1
Pôle de St Héléne	F.C. SAUVIAT SUR VIGE	E.S.P.LA GENEYTOUSE	AM. LAIQ.S. CHAMPNETERY	A.S.BUJALEUF	MOISSANNES C. S.P.L	LES EPIS DE ROYERE	F.C. SAINT DENIS LES MURES			7	1
Pôles Féminins	LISTE DES PÔLES PAS ENCORE FINALISES									29	4
Pôle des Monts	A.S. AMBAZAC	A.S. St JUST LE MARTEL	R.S. ST PRIEST TAURION	F.C. ST MARTIN TERRESSUS	A.S. LA JONCHERE St MAURICE					5	1
Pôle du Vincou	U.S.A. COMPREIGNAC	U.S. NANTIAT	E.S. NIEUL SAINT GENGE	A.S.ST JOUVENT	U.S. VEYRAC	C.S.PEYRILHAC	ECOLE DE FOOT DE LA GLANE			7	1
Pôle des Portes de l'Océan	A.S.ST JUNIEN	F.C. ST BRICE S/VIENNE	C.A.ST VICTURNIEN	ECOLE DE F. DU VAL DE VIENNE	F.C. CHAILLAC SUR VIENNE	U.S.ORADOUR SUR GLANE	ROCHECHOUART O.C.	F. C. DES 2 VALLEES		8	1
Pôle des portes de la Haute -Vienne	F.C.OCCITANE	F.C.PAYS AREDIEN	A.S. NEXON	U.S. LA ROCHE L'ABELLE	Groupement Jeunes du Pays de Nexon	ENT.S. LA CROISILLE LINARDS	AM.S.C. LA MEYZE	A.S. ST HILAIRE LES PLACES	F.C. ST MAURICE LES BROUSSSES	9	1
Pôles Féminins	PÔLE PAS ENCORE RENCONTRE									12	1
Pôle Grand Limoges	AURENCE-ROUSSILLON FC	E.S. BEAUBREUIL	A.S.PANAZOL	ALOUETTE FOY.C. RIV.GAUCH.	AMICALE. FRANCO PORTUGAISE	CAP.O. LIMOGES	US LIMOGES BASTIDE	A.C. TURQUE DE LIMOGES	VIGENAL F. C. LIMOGES	12	1
	LIMOGES LANDOUGE FOOT	ASPTT LIMOGES	MAYOTTE F.C. LIMOGES	LIMOGES AVENIR FOOT							
	En gras les clubs supports des pôles									86	14

Ce tableau n'est qu'une projection, mais il démontre bien qui si nous regroupons nos forces, notre énergie et avec le travail que chacun mettra en place dans son club et pôle pour réussir ce projet, le foot féminin jeunes et seniors à un bel avenir dans notre district.

GO-GO CAP JEUNES 2030.

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

Déclaration des tournois

Nous vous rappelons que les tournois organisés par les clubs doivent faire obligatoirement l'objet d'une demande d'autorisation auprès du district.

Dans le cas contraire, ceux-ci ne seront pas reconnus et ne seront pas pris en compte par le District.

Vous pouvez trouver le formulaire sur le site du District rubrique documents - documents à télécharger - cliquer sur compétitions - demande autorisation de tournoi.

Synthèse des échanges de la réunion avec les clubs du 30-06-2025 au district

Championnats saison 2024-2025 :

Présentation des classements des différents championnats ou coupes

Aucune remarque des clubs qui valident les classements présentés

Futsal :

Il serait souhaitable que les règles soient correctement appliquées sur les plateaux en mixités.

Il est dommage d'expliquer aux joueuses lors de la journée Futsal les règles à respecter et de voir que sur les plateaux en mixités cela ne soit souvent pas mis en application.

Faire si possible des plateaux plus équilibrés par niveau en phase 4.

Pourquoi ne pas organiser des plateaux Futsal uniquement avec des équipes Féminines U11F.

Foot animation :

Evolution des catégories foot animation féminines pour la saison prochaine.

Mise en place de 2 catégories au lieu de 3.

- **Catégorie U8F** : pratique à 4 Joueuses
 - U6F-U7F-U8F
- Engagement dans la catégorie U8F

- **Catégorie U11F** :
 - U9F-U10F-U11F
 - 2 Pratiques seront proposées
 - Foot à 5 joueuses
 - Foot à 8 joueuses
 - Lors de votre engagement choisir U11F à 5 ou U11F à 8.
 - **Pour le Challenge U11F** : possibilité aux équipes à 5 de faire spécialement une entente pour y participer.
 - Les clubs sont d'accord pour maintenir ce challenge U11F à 8 pour la saison prochaine.

- Pour ces 2 catégories, U8F et U11F, possibilité d'engager des équipes tout au long de la saison en informant le district obligatoirement.

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL

COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION

DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

- **Catégories jeunes U13F-U15F-U18F :**
- Les nombreux forfaits en cours de saison ont pénalisé l'attractivité de nos championnats.
- Trop peu de matchs notamment dans la catégorie U13F.

- Problèmes avec certains clubs qui ne sont pas déplacés hors du département donc de nombreux matchs forfaits.
- Problème aussi avec un club U13F sur la logistique sportive pas mise en place pour les rencontres. Le district de la Corrèze en est averti afin d'y remédier pour la prochaine saison.
- Souhait de pouvoir débiter plutôt les championnats à 8.
- Pour les championnats à 8 et suivant le nombre d'équipes engagées la formule championnat serait préférable pour donner plus de matchs.
- Pour la saison prochaine à ce jour aucun changement sur l'organisation des championnats.
 - **U15F et U18F à 11 :**
 - Phase 1 brassage Interdistrict.
 - Phase 2 poule Ligue R1 pour le ou les 2 premiers suivant quotas donnés par la Ligue en fonction du nombre d'équipes engagées.
 - Phase 2 en interdistrict pour les équipes restantes.
 -
 - **U15F et U13F à 8 :**
 - Uniquement championnat interdistricts idem à cette saison.
- **Coupes U13F et U15F à 8 :**
 - Coupe U13F accord des clubs pour la maintenir.
 - Coupe U15F à 8 accord des clubs pour la maintenir. Les clubs U15F à 11 pourront s'ils le souhaitent engager 2 équipes.
 - Une règle est rajoutée pour les clubs qui engagent plusieurs équipes aussi bien en U13F et en U15F à 8 : les équipes devront se rencontrer entre elles avant les ½ finales.
 - Pour les ½ finales qu'une équipe par club sera autorisée.

- **Catégorie Seniors :**
 - **Seniors à 11 :**
 - Création de poules géographiques si il y a au minimum 8 équipes engagées par District, 87 et 19.
 - Les équipes de la Creuse seront rattachées à l'une des 2 poules suivant leurs localisations.
 - Les clubs présents à la réunion sont favorable pour des poules géographiques. Pour notre District, il faudrait encore 3 à 4 équipes en plus des 5 déjà prévues alors que la Corrèze et presque à 8 il lui manque seulement une équipe. Alors on se mobilise tous pour y arriver.
 - Si le nombre n'est pas suffisant dans chaque District nous resterons sur la formule actuelle.
 - Si accord entre les clubs sur Footclubs, il sera aussi possible de jouer le dimanche matin à 10H00.
 - **Seniors à 8 :**
 - En fonction des engagements pour verrons comment organiser nos championnats D2 et D3.
 - L'objectif étant si possible de continuer à faire des championnats de niveau D1-D2-D3.
 - **Coupes seniors :**
 - Coupe du Limousin : continuer de l'ouvrir aux équipes du foot à 8.
 - Accord des clubs pour maintenir la coupe consolante Haute-Vienne.

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ

- **Manifestations :**

- Pour la journée féminines qui aura lieu samedi 25 avril 2026, les clubs sont d'accord pour continuer de l'ouvrir aux licenciées jouant en mixité.
- Un projet journées découvertes pour les catégories U6F à U11F ouvertes aux licenciées et non licenciées.
 - Objectif rassembler sur 4 ou 5 sites sur le département les filles qui souhaitent découvrir le Football.
 - Communication à faire par les clubs et par le District.
 - Les 3 dates retenues sont les 27 Septembre, 4 et 11 Octobre 2025.
 - Si des clubs sont intéressés pour accueillir ces journées, merci d'envoyer un mail au District.
- **Coupes :**
 - Rassembler sur un même lieu et un même jour l'ensemble des finales coupes et Challenge féminines de notre district.

- **Projets des évolutions Ligue :**

- Une présentation du projet d'évolution des compétitions U15F à 11 et U18F.
 - Evolution du championnat seniors R2.
 - Obligations des clubs de R1 et R2 en termes d'encadrement technique et d'obligation des clubs en terme de label EFF.
- Toutes ces évolutions doivent être validées en commission et par le comité de direction de la Ligue pour pouvoir être présentées en AG et votées par les clubs avant sa mise en application.
- Toutes ces présentations d'évolutions sont disponibles sur le site de la Ligue dans la rubrique documents -
- Procès-verbaux-Saison 2024-2025 -CR Compétitions- CR Féminisation – PV du 16 Mai 2025

- **Présentation des principales actions misent en places cette saison par la commission féminines pour validation, suppression ou améliorations par les clubs :**

- 3 Réunions par saison avec les clubs.
- Championnats seniors à 8 plus équilibrés en 3 divisions.
- Nouvelle formule plateaux EFF en 3 phases.
- Relance coupe du Limousin avec les équipes à 8.
- Plan d'arbitrage jeunes et seniors.
- Les nouvelles coupes ou challenge.
- L'ouverture à la mixité lors de la journée féminines.
- Regroupement des finales sur un seul site.
- Plan de communication réseaux et PV.
- Sensibilisation à toutes Foot.
- Encourager la structuration des clubs dans l'obtention du label EFF pour les écoles de Foot.

Les clubs valident à l'unanimité le maintien des actions mises en place avec une modification sur le règlement des coupes U13F et U15F à 8 comme vu ci-dessus.

○

- Merci à toutes et tous pour cette année passée ensemble.

Pensez bien à faire tous vos engagements championnats, coupes, Challenge et manifestations sur Footclubs.

Bonnes vacances à toutes et tous.

**Le président,
Joël Lévêque**

**La secrétaire de séance,
Elodie Dufour**

PÔLE COMPÉTITION – PROCÈS-VERBAL
COMMISSION FÉMININES – FÉMINISATION
DÉVELOPPEMENT FOOT FÉMININ



PÔLE ARBITRAGE

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 19 juin 2025

Procès-Verbal n°4

Présents : M. Jimmy DESSIMOULIE (Président) - M. Grégory DUCLOVEL - Mme Muriel MAURY -
M. Jean-Pierre PROUT

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de la Haute-Vienne, dans les conditions de délai (7 jours à partir du lendemain de la notification) et conformément à l'Article 30 des règlements généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le droit d'examen étant de 100 €.

Pour rappel, la Commission du Statut de l'Arbitrage a pour mission :

- de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut de l'Arbitrage ;
- de vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club ;
- d'apprécier la situation des clubs au regard du présent Statut et de leur infliger, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

La Commission Départementale statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative (équipe 1^{ère}) évolue dans les divisions du District.

Etude de la situation au 15 juin 2025 des clubs départementaux :

Les candidats arbitres ayant réussi la théorie avant le 28 février 2025 sont considérés comme couvrant leur club et devront effectuer le nombre minimal de matchs requis au 15 juin 2025.

Il est rappelé qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- 1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026 ;

- 2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026 ;

- 3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2024/2025 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2025/2026.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission départementale du Statut de l'Arbitrage. Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical - ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle.

Les arbitres ont obligation de diriger un nombre de rencontres minimum de :

- 16 rencontres officielles dont 8 à compter de la date prévue par les calendriers généraux de la saison en cours, pour les matchs retour.
- 12 rencontres officielles pour les Très Jeunes Arbitres. L'arbitrage, par les Très Jeunes Arbitres, d'un plateau de football animation se déroulant sur une ½ journée, sera comptabilisé pour une rencontre officielle.
- 6 rencontres officielles pour les arbitres stagiaires nommés au plus tard le 28 ou 29 février de la saison en cours.

<p align="center">Liste des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage au 15 juin 2025 pour la saison 2024/2025 :</p>

Conformément à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage et aux Règlements Généraux du District de Football de la Haute-Vienne, le nombre d'arbitres par club ne peut être inférieur à :

- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 majeur
- Autres championnats départementaux (D2 à D5) : 1 arbitre majeur ou mineur

Départemental 1 :

- OCCITANE FC : manque 1 arbitre - 1^{ère} d'année infraction : **amende financière (120€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

- ES BEAUBREUIL : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d'infraction : **amende financière (120€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

Départemental 2 :

- AS ST JOUVENT : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LIMOGES TURQUE AC : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LE DORAT US : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LA GENEYTOUSE ESP : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- ST PRIEST TAURION RSC : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

Départemental 3 :

- US FRATERNELLE FOOT : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LIMOGES BASTIDE US : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- BOSMIE CHARROUX ASA : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 2^{ème} année d’infraction : **amende financière (144€) et 4 joueurs mutés en moins en équipe A**
- FEUILLARDIERS US : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LIMOGES ALOUETTE FCRG : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- LES EPIS DE ROYERES : manque 1 arbitre – 2^{ème} année d’infraction : **amende financière (144€) et 4 joueurs mutés en moins en équipe A**
- US AUREIL EYJEAUX : manque 1 arbitre – 2^{ème} année d’infraction : **amende financière (144€) et 4 joueurs mutés en moins en équipe A**
- CS PEYRILHAC : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

Départemental 4 :

- AS AZAT LE RIS : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**
- A.S. FROMENTAL : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

- AS BUJALEUF : manque 1 arbitre (quota de matchs insuffisant) – 1^{ère} année d’infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

- F.C. ST MARTIN TERRESSUS : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

- ES. SUSSAC : manque 1 arbitre - 1^{ère} d’année infraction : **amende financière (72€) et 2 joueurs mutés en moins en équipe A**

Liste des clubs bénéficiant de mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026 en application de l’article 45 du Statut de l’Arbitrage :

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

Club	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) accordé(s)	Affectation équipe(s)
AVENIR NORD FOOT 87	2 mutés supplémentaires	A affecter par le club avant le 15.08.2025
PAYS AREDIEN FC	1 muté supplémentaire	A affecter par le club avant le 15.08.2025
US BEAUNE LES MINES	2 mutés supplémentaires	A affecter par le club avant le 15.08.2025
NIEUL ST GENCE ES	1 muté supplémentaire	A affecter par le club avant le 15.08.2025
NEXON AS	1 muté supplémentaire	A affecter par le club avant le 15.08.2025
FOOT SUD 87	1 muté supplémentaire	A affecter par le club avant le 15.08.2025
US LA ROCHE L'ABEILLE	1 muté supplémentaire	A affecter par le club avant le 15.08.2025
CONDAT SUR VIENNE USA	2 mutés supplémentaires	A affecter par le club avant le 15.08.2025

**Demandes de changement de club – Arbitres de district
Saison 2025-2026**

- **Demande de mutation de M. Hakim MOUZAOUI (ASPTT LIMOGES) vers le club SA LE PALAIS SUR VIENNE**

Vu le courrier motivé de l'arbitre et après étude du dossier

- **Refus** de la commission (article 33.c des Règlements Généraux de la F.F.F.)
- L'arbitre sera classé indépendant pour 4 saisons ou retour au club de ASPTT LIMOGES.

- **Demande de mutation de M. Mario MACHADO (AMICALE FRANCO PORTUGAISE) vers le club NIEUL ST GENCE ES**

Vu le courrier motivé de l'arbitre et du Président du club de l'AFP et après étude du dossier

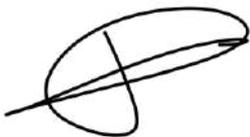
- **Accord** de la commission (article 33.c des Règlements Généraux de la F.F.F.)
- M. Mario MACHADO couvrira le club NIEUL ST GENCE ES à compter de la saison 2025/2026.

- **Demande de mutation de M. Sören PRADON JARRY (VERNEUIL SUR VIENNE) vers le club LIMOGES LANDOUGE FOOT**

Vu le courrier motivé de l'arbitre et après étude du dossier

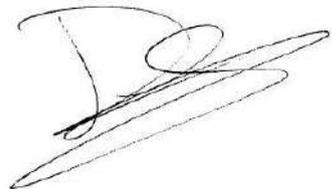
- **Refus** de la commission (article 33.c des Règlements Généraux de la F.F.F.)
- L'arbitre sera classé indépendant pour 4 saisons ou retour au club de VERNEUIL SUR VIENNE

Le Secrétaire de séance



M. Jean-Pierre PROUT

Le Président de la commission



M. Jimmy DESSIMOULIE



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026



ARBITRES DE DISTRICT CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

Sous réserve d'homologation par le Comité de Direction du District



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : CLASSEMENT DE FIN DE SAISON

	NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
1	CENBER	BERKAN	D1 – CAND. R3
2	MACHADO	MARIO	AAD1
3	EL BEDOUI	HABIB	D1 – CAND. R3
4	SOUFIANI	EL MOULOUDI	D1
5	MASDOUMIER	ÉRIC	D1
6	NAING	NICOLAS	D1
7	YESSAAD	YASSINE	D1
8	SADKI	KOUIDER	D1
9	BONNAUD	KÉVIN	D1
10	OZBAY	DENIZ	D1
11	CHANIVOT	QUENTIN	D1
12	DESCHAMPS	GUILLAUME	D2



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : CLASSEMENT DE FIN DE SAISON

	NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
1	ES SEBBANI	MOHAMED	D1
2	FREDON	BENOIT	D1
3	SECK CHEIKHOU	OUMAR	D1
4	CHEVALIER	DAMIEN	D1
5	AZOUT	MAHM'D	D1
6	TLEMSANI	AYMANE	D1 – CAND. R3
7	DEMNATI	WALID	D2
8	MELOUK	SALIM	D2
9	SARRE	DAVID	D2
10	KROUK	KARIM	D3



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : CLASSEMENT DE FIN DE SAISON

	NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026		NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
1	COUTURAUD	CORENTIN	D2	18	DAOUI	NOUREDDINE	D3
2	RULLAUD	BENOIT	D2	19	LACOMBE	ADRIEN	D3
3	BENAMAR	YOUNES	D2	20	BENTHANANE	RAYAN	D3
4	BARRIER	PIERRE	D2	21	BELFODIL	BENOUDA	D3
5	CHEIKH	SIDI	D2	22	KADA	LAID	D3
6	PRADOT	FRÉDÉRIC	D2	23	BAH	MAMADOU KALLY	D3
7	EMIEL	BRUNO	D3	24	ABED	SALIM	D4
8	MARJULT	DIDIER	D3	25	SOUMAH	ABDOULAYE	D4
9	ROUVIERE	EMMANUEL	D3	26	DENIS	MAXIME	D4
10	GAYOUT	FRANCOIS	AAD2		NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
11	TEILLOUT	MELISSA	D3	1	BRARD	GREGORY	D4
12	MOUZIDALIFA	SAID	D3	2	PICHON	ANDRE	D4
13	MISTOIH	CAMARIDINE	D3	3	RANDRIANAMBININTSOA	PASCAL	D4
14	KOCHIH	MOHAMED	D3	4	SOUMAH	MOHAMED	D4
15	MOUZAQUI	HAKIM	D3				
16	PEYNET	BENOIT	D3				
17	BISLIM	SENAT	D3				

SOUS RÉSERVE DES PROCÉDURES EN COURS ET À VENIR

GROUPES D3/D4



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : DIVISION D'AFFECTATION PUIS ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
CLAVEAU	HUGO	PASSERELLE JAR-R3
LAUTRETTE	DAVID	D2
PORCHER	QUENTIN	D2
TEYTAUD	TOM	D2
LAMAILLE	SARAH	AAD2
AMRANE	MOHAMED	D3
BAPTISTA TEXEIRA	CARLOS	D3
BROTO	TOM	D3
GRENIER	LUDIVINE	D3
GRINE	SOUFYANE	D3
MARTIN	MATTHÉO	D3
MERIGAUD	BENJAMIN	D3
RICHARD	ALEXANDRE	D3
BRIELLE	DAMIEN	D4
VALLON	JOËL	D4



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : DIVISION D'AFFECTATION PUIS ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
ARSLAN	SEMIH	AAD1
BOIRLEAUD	PAUL	AAD1
GUYOT	DENIS	AAD1
NAINOB	TEDDY	AAD1
OUHALI	KAMAL	AAD1
POULIER	VINCENT	AAD1
PREVERAUD	GAEL	AAD1
SEGALEN	MARC	AAD1
BOUSSELY	DANIEL	AAD2
DEMARS	JEROME	AAD2
LOUBERT	CHRISTOPHE	AAD2
NOIR	CHRISTELLE	AAD2
PRADEAU	ANTHONY	AAD2
SALIH	DILHAN	AAD2 (cat. jeunes)



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
AIT SAID	YACINE	JAD
AIT SAID	SAMY	JAD
BARNAUD	LÉOPAUL	JAD
BENTATA	REDOUANE	JAD
BOUCIF	YOUNES	JAD
BOUSSAIRY	YASSINE	JAD
CAMPORESI	JULES	JAD
CASSIN	MATTHIEU	JAD
CENBER	MUHAMMET	AAD1
COOPER AJUSTE	EVAN	JAD
COUTANT-VAMBERT	LORICK	CAND. JAR
DELARIVIERE	HUGO	JAD
DUFOURNEAU	DYLAN	JAD
DUPONT	RAPHAËL	JAD
EL YAMANI	YASSIR	JAD
GERBAUD	ROBIN	JAD
GRANGER-WSOLEK	NOLAN	CAND. JAR
HALLADJ	MASSINE	JAD
IMCHIL	ABDERRAHMANE	JAD

SOUS RÉSERVE DES PROCÉDURES EN COURS ET À VENIR

GRUPE JAD



DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

CLASSEMENTS 2024-2025 & AFFECTATIONS 2025-2026

TRI : ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM - PRÉNOM ARBITRE		AFFECTATION 2025-2026
JRAD	OUATHEK BELLAH	JAD
LEFORT	NATHAN	JAD
LUGUET	JEREMY	JAD
MADI	SAFYL HOUDA	JAD
MAKOUR	MOHAMED	JAD
MAZOUZ	ISMAIL	JAD
MENOU	SAMUEL	JAD
MOHAMMEDI	YACINE	JAD
MOULLA	YOUCEF	JAD
NAASS	MOHAMED	JAD
NUNEZ	HUGO	JAD
OUHALI	YANISS	JAD
OZBAY	SHAYNA	JAD
PRADON JARRY	SOREN	JAD
RAHOUI	MEHDI	JAD
RIVAUD	BASTIEN	JAD
TEXIER	INES	JAD
YAZAR	ARDA	CAND. JAR



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

RELEVÉ DES DROITS FINANCIERS

SAISON 2025-2026



Approuvés par le Comité de Direction du 01/07/2025

DÉSIGNATION	TARIFS 2025-2026
COTISATION DISTRICT	
COTISATION CLUBS DISTRICT :	153,00 €
PAR LICENCIÉ(E) :	
Contribution U14 aux séniors + Arbitres + animateurs + Educateurs Fédéraux + Techniciens régionaux et nationaux (masculins et féminins) + dirigeants (masculins et féminins)	2,50 €
Contribution U6 aux U13 + Foot Animation	1,50 €
Cotisation gestion arbitres District (par club/par arbitre)	50,00 €
ENGAGEMENTS	
CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX :	
Seniors D1	150,00 €
Seniors D2	140,00 €
Seniors D3	130,00 €
Seniors D4	120,00 €
Seniors D5	115,00 €
Seniors à 8 Masculins et Féminines	50,00 €
Féminines Inter-Districts à 11	65,00 €
Foot à 11 (U15 à U18)	80,00 €
Foot Animation U6-U7 <i>par équipe</i>	18,00 €
Foot Animation U8-U9 <i>par équipe</i>	22,00 €
Foot Animation U10-U11 <i>par équipe</i>	55,00 €
Foot Animation U12-U13 <i>par équipe</i>	60,00 €
U6F à U11F <i>par équipe</i>	18,00 €
COUPES ET CHALLENGES :	
Coupe Haute-Vienne René CROGUENNEC	120,00 €
Challenge du District Marcel PAILLER	100,00 €
Challenge Georges VAR	100,00 €
Challenge des Réserves André ZABALETA	100,00 €
Coupe U18	80,00 €
Challenge Futsal Jeunes (U15 – U17 – U18)	40,00 €
Critérium Foot en marchant	50,00 €
Coupe départementale Jeunes U15 – U17 et consolante	70,00 €
Challenges U11	50,00 €
Challenges U13	65,00 €
Coupe Féminines à 8 et consolante	45,00 €
Coupe du Limousin Féminines à 11	75,00 €
Coupe ou Challenge Féminines U11F à U15F	45,00 €
Challenge Futsal féminin Haute-Vienne	40,00 €
Participation à la journée Féminine <i>par club</i>	50,00 €
PART SUR RECETTE COUPE	
FORFAIT CLUB RECEVANT OU ORGANISANT PAR RENCONTRE JUSQU'AUX ¼ DE FINALE :	
<i>(Hors match organisé par le Comité)</i>	
Coupe de la Haute-Vienne René CROGUENNEC	110,00 €
Challenge du District Marcel PAILLER	20,00 €
Challenge Georges VAR	20,00 €
Challenge des Réserves André ZABALLETA	20,00 €
Coupes Féminines	20,00 €
Coupes Jeunes	20,00 €
FORFAIT CLUB RECEVANT OU ORGANISANT LES ½ FINALES :	

(Hors match organisé par le Comité)

Coupe de la Haute-Vienne René CROGUENNEC (Minimum à percevoir)	150,00 €
Challenge du District Marcel PAILLER	30,00 €
Challenge Georges VAR	30,00 €
Challenge des Réserves André ZABALLETA	30,00 €
Coupes Féminines	30,00 €
Coupes Jeunes	30,00 €

FORFAIT CLUB RECEVANT OU ORGANISANT LA FINALE :

(Hors match organisé par le Comité)

Coupe Haute-Vienne René CROGUENNEC (Minimum à percevoir)	200,00 €
Challenge du District Marcel PAILLER	90,00 €
Challenge Georges VAR	90,00 €
Challenge des Réserves André ZABALETTA	90,00 €
Coupes Féminine	60,00 €
Coupes Jeunes	60,00 €

FORFAITS

FORFAITS SENIORS :

1 ^{er} Forfait	60,00 €
2 ^e Forfait	80,00 €
3 ^e Forfait	120,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées de Championnat	200,00 €
Forfait après parution des calendriers	195,00 €
Forfait Général après 1 ^{er} Forfait	150,00 €

FORFAITS JEUNES – FOOT A 11 (U15 – U17 – U18) :

1 ^{er} Forfait	55,00 €
2 ^e Forfait	75,00 €
3 ^e Forfait	110,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées de Championnat	150,00 €
Forfait après parution des calendriers	140,00 €
Forfait Général après 1 ^{er} Forfait	150,00 €

FORFAIT FOOT LOISIRS (SAUF FOOT A 8) / FUTSAL :

1 ^{er} Forfait	30,00 €
2 ^e Forfait	40,00 €
3 ^e Forfait	60,00 €
Forfait après parution des calendriers	90,00 €
Forfait Foot Loisir jeunes à 8 (1 ^{er} – 2 ^e et 3 ^e forfait et forfait général y compris après parution des calendriers)	25,00 €

FORFAITS U13 :

1 ^{er} Forfait	35,00 €
2 ^e Forfait	40,00 €
3 ^e Forfait	50,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées de Championnat	110,00 €
Forfait après parution des calendriers	95,00 €
Forfait Général	120,00 €

FORFAITS U11 :

1 ^{er} Forfait	30,00 €
2 ^e Forfait	35,00 €
3 ^e Forfait	40,00 €
Forfait après parution des calendriers	70,00 €
Forfait Général	100,00 €

FORFAITS SENIORS FÉMININES :

1 ^{er} Forfait	40,00 €
2 ^e Forfait	45,00 €
3 ^e Forfait	55,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées de Championnat	100,00 €
Forfait après parution des calendriers	80,00 €
Forfait Général	100,00 €

FORFAITS COUPES :

Forfait Coupes et challenges seniors	70,00 €
A partir des ¼ de finales	150,00 €

Pour la Finale (Challenges)	400,00 €
Pour la Finale (Coupe Haute-Vienne)	800,00 €
Forfait coupes jeunes (U18 – U17 - U15)	50,00 €
Forfait coupes jeunes U13	35,00 €
Forfait finale Coupes jeunes (U13 à U18)	400,00 €
Forfait coupes Foot Loisir	45,00 €
Forfait Finale coupe Foot Loisir	220,00 €
Forfait coupes Féminines	50,00 €
Forfait Finale coupe Féminines	250,00 €
DROITS ET AMENDES	
Engagement hors délai toutes catégories à 11 + Féminines	60,00 €
Non organisation du plateau Foot Animation par le club désigné	35,00 €
Changement de date ou horaire hors délai (5 jours non respectés)	50,00 €
Non-retour de la feuille de plateau / match Foot Animation	20,00 €
ARBITRAGE	
INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES (BAREME FFF) :	
Indemnités kilométriques (barème FFF par Km Aller/Retour)	0,446 €
Minimum à percevoir	18,00 €
FRAIS DE DOSSIER DISCIPLINE – STATUTS ET RÉGLEMENTS	
Fraude sur identité	500,00 €
Participation d'un joueur non licencié	200,00 €
Frais de dossiers (Toutes Commissions)	60,00 €
Absence à convocation du District non excusé par personnes	40,00 €
Discipline, Instructeur, Statuts et Règlements, Appels, Formations ... (par personne non excusée et non présente)	40,00 €
Rapport circonstancié ABSENT par club	40,00 €
Licences manquantes Foot à 11 + Foot Animation	30,00 €
Absence de réponse ou non excusé, ou non présence du club à « La Fête des débutants »	95,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUES	
Seniors (par équipe)	103,00 €
Futsal/Foot Loisir (par équipe)	50,00 €
U18 (par équipe)	60,00 €
U17 (par équipe)	60,00 €
U15 (par équipe)	60,00 €
U13 (par équipe)	50,00 €
U11 (par équipe)	50,00 €
U8 - U9 (par équipe)	50,00 €
U6 - U7 (par équipe)	50,00 €
Féminines (par équipe)	50,00 €
Lettre recommandée avec AR	15,00 €
AMENDES DIVERSES	
Absence Assemblée Générale du District	
Clubs de District : Montant de l'engagement le plus élevé + 75 €	
Clubs de Ligue : Montant de l'engagement le plus élevé + 150 €	
Feuille de match ou FMI non transmise / hors délai	25,00 €
Feuille de match non informatisée ou incomplète (selon rapport dysfonctionnement FMI)	20,00 €
Non réception de feuille de match après demande	40,00 €
Défaut d'enregistrement de résultat	15,00 €
Absence tablette	50,00 €
Absence nom de l'arbitre	20,00 €
Non-respect du minimum de licence	30,00 €
Impraticabilité des terrains – Absence d'avis du club recevant au club adverse en cas d'arrêt	50,00 €
Présence sur la feuille de match d'un licencié en état de suspension	70,00 €
DROITS ET FRAIS :	
Réserve – Réclamation avant match	60,00 €
Réclamation après match	60,00 €
Demande d'évocation	60,00 €
Appel District / Appel disciplinaire District	110,00 €
FRAIS DE DOSSIERS / AMENDES :	

Instruction d'un dossier (droits dus par le club succombant)	80,00 €
Défaut licence dirigeant	60,00 €
DISCIPLINE : (Cf barème aggravé pour faits graves)	
1 ^{er} avertissement	16,50 €
2 ^e avertissement	19,50 €
3 ^e avertissement	33,00 €
Suspension de 1 match à 4 matchs inclus	55,00 €
Suspension de 5 matchs	75,00 €
Suspension de 6 matchs	150,00 €
A partir du 7 ^{ème} match de suspension (+ 100 € par match supplémentaire, plafonné à 1200,00 €)	
Suspension à temps : 50 € le premier mois (+ 100 € par mois supplémentaire, plafonné à 1200,00 €)	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS : (forfait facturé aux clubs concernés)	
Frais de déplacement CDTIS pour classement éclairage	70,00 €
Frais de déplacement CDTIS pour classement terrain	100,00 €
OBLIGATIONS EN MATIERE D'ARBITRAGE	
1 ^{re} année d'infraction (hors D1) – Pour la D1 (Cf. article 46 du statut de l'arbitrage) <i>La sanction est doublée, triplée etc... si le club se trouve en 2^e, 3^e année d'infraction</i>	95,00 €
OBLIGATIONS EN MATIERE D'ENCADREMENT D'EQUIPE	
STATUT DES EDUCATEURS :	
Pour un club de D1 – Non-désignation de l'éducateur après délai (Par rencontre en situation irrégulière)	50,00 €
Pour un club de D1 – Absence de l'éducateur ou non désignation de son remplaçant dans les délais (Par rencontre en situation irrégulière)	50,00 €
Pour un club de D2 – Non-désignation de l'éducateur après délai (Par rencontre en situation irrégulière)	20,00 €
Pour un club de D2 – Absence de l'éducateur ou non désignation de son remplaçant dans les délais (Par rencontre en situation irrégulière) <i>La sanction est doublée, triplée etc... si le club se trouve en 2^e, 3^e année d'infraction</i>	20,00 €
STATUT DES JEUNES :	
Pour un club de D1 – A la date de fin d'enregistrement des licences	50,00 €
Pour un club de D2 – A la date de fin d'enregistrement des licences <i>La sanction est doublée, triplée etc... si le club se trouve en 2^e, 3^e année d'infraction</i>	20,00 €
COTISATIONS INDIVIDUELLES	
Cotisation District adhésion membre du Comité de Direction	33,00 €
Cotisation licence District élu et coopté non licencié dans un club	33,00 €
Cotisation licence District ayant droit	33,00 €
Cotisation arbitre Honoraire et Indépendant	33,00 €

